

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 MAI 2019 A 19 H 30

PROCES VERBAL

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Martine PERINET, Maire, Stéphane ALLARD, Marie-Laure GAIDDON, Adjoints, Roland LIGEON, Paul SEIGNEUR, Jean-Michel MUFFAT-JEANDET, Gaspard CHATELLARD, Muriel MORAND.

EXCUSES : Messieurs Dominique MORAND, Hervé GROSSET-BOURBANGE, Pierre SOLLE (pouvoir à Monsieur Roland LIGEON), Pascal BRONDEX (pouvoir à Madame Martine PERINET), Madame Sylvianne MILLET-BAUDEY (pouvoir à Monsieur Paul SEIGNEUR).

ABSENTE : Madame Céline GACHET.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

- 1- **N'émet aucune observation** sur le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Madame le Maire, ainsi que sur ses annexes, dont la synthèse est la suivante :

Nombre d'abonnés :

AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
689	660

Linéaire du réseau d'eau potable : 19.723 km

Prélèvement sur les ressources en eau :

	2018	2017
Cropt	68 307 m²	56 273 m³
Vauvray	28 109 m³	26915 m³
Fontaine Désir	599 m³	797 m³
Habitants raccordés	276 m³	
Total prélevé	97 291 m³	83 985 m³
Commune de Megève	0	0
Réservoir Prapacot (syndicat mixte eaux Miage)	13 061 m³	29 808 m³
Eau facturée	82 452 m³	83 985 m³
Pertes	914	0

Prévisions d'investissement 2019 : renouvellement et modernisation de la télégestion

En cours de la dette : 0

Dotations aux amortissements : 101 179.44 €

Analyses :

Analyses	Prélèvements réalisés	Non conformes	Taux conformité
Microbiologiques	18	0	100 %
Physio chimiques	18	0	100

Récapitulatif des indicateurs :

	2018	2017
Estimation nombre habitants desservis	2173	4100
Prix TTC du m3 pour 120 m3	1.80 €	1.91 €
Délai maximal ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	10 j	10 j
Taux de conformité des prélèvements	100	100
Taux de conformité sur les prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire	100	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
Rendement du réseau de distribution	75.31	74.90
Indice linéaire des volumes non comptés	3.87	4.14
Indice linéaire de pertes en réseau	3.78	3.97
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2.19	2.6
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80

Monsieur Paul SEIGNEUR fait remarquer que la consommation d'eau prélevée sur le réservoir de Prapacot est bien en-deça de ce qui est autorisé.

2- VOTE la composition de la commission d'action sociale comme suit, qui comprendra en outre Madame le Maire, qui en assurera la présidence :

- Marie-Laure GAIDDON
- Pierre SOLLE
- Gaspard CHATELLARD
- Paul SEIGNEUR
- Stéphane ALLARD.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2019-23 du 11 avril 2019 relative au retour de la compétence action sociale à la Commune de Demi-Quartier par le retrait de Demi-Quartier du CCAS « commun » entre Megève et Demi-Quartier et fait le point sur les démarches qui ont été faites sur ce dossier auprès de la Commune de Megève, suite à la parution d'un article dans la presse.

Elle souhaite préciser que c'est à la demande de Monsieur le Préfet auprès de la Commune de Megève, qu'il a été œuvré pour le retrait de notre commune du CCAS « commun » entre Megève et Demi-Quartier, jugeant l'existence de ce CCAS illégale. Madame le Maire tient à signaler que Demi-Quartier n'a pas refusé de convention avec Megève, mais a souhaité un échelonnement de la dette

CONSEIL MUNICIPAL

21 MAI 2019

qui correspond à la différence entre les biens réattribués à Demi-Quartier et la valeur qui lui revenait, sur une durée de 10 ans au lieu de 25 ans. Afin d'éviter le remboursement de la différence par Megève à Demi-Quartier, les élus de Demi-Quartier ont proposé d'établir une copropriété avec des biens situés sur Megève, mais cela a été refusé. Il a également été proposé une mutualisation des services du CCAS, moyennant une participation annuelle de 50 000 € environ de Demi-Quartier, qui a également été refusée.

Monsieur Stéphane ALLARD ajoute que la convention dont il s'agissait avec Megève n'était pas une obligation, ni pour Megève ni pour Demi-Quartier. Il rappelle la répartition des biens qui constitue en fait un partage, comme le souligne Monsieur Jean-Michel MUFFAT-JEANDET.

Quoiqu'il en soit, ce CCAS étant devenu « caduc », les élus ont bien entendu que c'est seulement par le biais de la CCPMB que l'action sociale peut être intercommunale.

Monsieur Stéphane ALLARD fait savoir que la commune assurera donc dorénavant son action sociale seule, et que cette action évoluera sans doute différemment. Elle ne concerne d'ailleurs pas que les personnes âgées, mais les familles ou les personnes en situation précaire. Monsieur Gaspard CHATELLARD indique en effet qu'il convient de maintenir ces liens sociaux.

Une lettre sera envoyée aux Aînés de Demi-Quartier âgés de plus de 70 ans, pour leur indiquer le maintien des manifestations telles que repas, sorties annuelles et colis de Noël.

3- DECIDE de verser à la commune de Megève les participations suivantes :

Crèche multi-accueil -grande crèche (33 places à l'année – 43 places en saison) :

Nombre d'enfants prévus en 2019 : 8

Participation prévisionnelle 2019 : 65 400 €

Année	Coût revient horaire réel	Participation commune par heure	Variation participation commune	famille + CAF
2018	9.35 €	3.85 €		5.50 €
2019	9.52 €	4.36 €	+ 13.25 %	5.16 €

Micro-crèche « Les Fripouilles » (20 places maximum) :

Nombre d'enfants prévus en 2019 : 2

Participation prévisionnelle 2019 : 4 581 €

Année	Coût revient horaire	Participation commune par heure	Variation participation commune	famille + CAF
2018	10.36 €	4.88 €		5.48 €
2019	10.67 €	5.09 €	+4.30 %	5.58 €

Accueil Loisirs :

Nombre d'enfants prévus en 2019 : 19

Participation prévisionnelle 2019 : 14 430 €

Année	Coût revient horaire réel	Participation commune par heure	Variation participation commune	famille + CAF
2018	8.64 €	4.98 €		3.66 €
2019	8.27 €	4.81 €	-3.53 %	3.46 €

Accueil Loisirs - repas :

Nombre d'enfants prévus en 2019 : 19

Participation prévisionnelle 2019 : 2709 €

Année	Coût revient réel	Participation commune par repas	Variation participation commune	famille
2018	6.32 €	2.40 €	+ 25.42 %	4.84 €
2019	7.10 €	3.01 €		4.09 €

Restauration scolaire :

Nombre d'enfants prévus en 2019 : 54

Participation prévisionnelle 2019 : 18 600 €

Année	Coût revient réel	Participation commune par repas	Variation participation commune	famille
2018	6.32 €	2.40 €	+ 29.16 %	3.92 €
2019	7.10 €	3.10 €		4 €

Périscolaire :

Nombre d'enfants prévus en 2019 : 54

Participation prévisionnelle 2019 : 22 300 €

Année	Coût revient horaire réel	Participation commune par heure	Variation participation commune	famille + CAF
2018	2.83 €	1.97 €	+13.20 %	0.86 €
2019	3.08 €	2.23 €		0.85 €

Lieu d'accueil Parents Enfants :

Participation prévisionnelle 2019 : 1 400 €

Année	Participation commune par heure	Variation participation commune
2018	90.81 €	+ 20.92 %
2019	109.81 €	

Minis camps été du CLSH :

Année	Participation commune par enfant	Variation participation commune
2019	180 €	

- 4- **DECIDE** de verser au collège Saint-Jean Baptiste pour le service de **restauration scolaire** les subventions tarifaires suivantes pour l'année scolaire 2019-2020 :

Année scolaire	Coût repas	Participation familles	Participation commune
2019-2020	6.93 €	3.63 €	3.30

- 5- **APPROUVE** la convention relative à l'alimentation électrique permanente depuis le parking de la Princesse pour l'installation des caméras de vidéoprotection sur le rond-point, avec la Société des Remontées Mécaniques de Megève ;
- 6- **APPROUVE** la convention avec la SEM des Portes du Mont-Blanc pour permettre aux élus du territoire concerné par la délégation de service public, d'accéder au domaine skiable pour leurs missions ;
- 7- **VALIDE** le contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie qui permet de définir un projet territorial de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages, et notamment la gouille des « Salles » pour ce qui concerne Demi-Quartier ; à la demande de Monsieur Gaspard CHATELLARD, il est répondu que cela n'impactera pas le domaine skiable. Suite au partage des biens du CCAS, Monsieur Roland LIGEON suggère que l'alpage des Essertons puisse être intégré dans une fiche action de ce contrat afin d'obtenir des subventions pour sa rénovation.
- 8- **PREND CONNAISSANCE DES INFORMATIONS SUIVANTES :**
- De la décision 2019-09 du 26 avril 2019 relative à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société VERDI de Saint-Martin le Vinoux, pour les travaux de modernisation de la télégestion, pour un montant de 4 788 € TTC ;
 - De la décision 2019-10 du 29 avril 2019 relative à la passation d'un marché de travaux pour le lot n° 1 terrassement, de l'extension du hangar du Feug, avec Mont-Blanc Matériaux pour un montant de 45 262.08 € TTC ; ces travaux ont débuté le 23 mai dernier ;
 - De la décision 2019-11 du 29 avril 2019 relative à une mission de contrôle technique pour l'aménagement de la mairie à Etraz, avec le cabinet Apave d'Epagny, pour un montant de 9 180 € TTC ;
 - De la décision 2019-12 du 6 mai 2019 relative à la passation d'un marché de travaux pour le lot n° 2 charpente, de l'extension du hangar du Feug, avec l'entreprise Alexandre Baz de Sallanches, pour un montant de 67 192.57 € TTC ;

- De la pétition parvenue à la mairie le 20 mai 2019, de riverains du chemin de la Côte Pugin, suite à l'entrave à la circulation qui a été réalisée par la pose de terre et de blocs de pierres, rendant le chemin non circulant ; une action en référé a été entreprise concomitamment avec la commune de Combloux ;
- De l'avancement relative à la réalisation des logements au lieu-dit « Darbon » suite à une rencontre avec la Sem Coda ;
- Des remerciements suite à l'attribution de subventions ;
- De la réception organisée samedi 25 mai 2019 à la mairie de Demi-Quartier à l'occasion de la fête des mères ;
- De l'invitation du 24 mai 2019 à 18 H 30 à la cérémonie de passation du commandement du centre de secours de Megève/praz sur Arly ;
- Des remerciements du Conseil Municipal suite au don d'une statue de Saint-Guérin faite par Madame et Monsieur GIANOLA, et qui a été entreposée à la chapelle du Petit Bois ;
- De l'Etat-Civil et de l'urbanisme à la date du 21 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

Le Maire,

Martine PERINET.